



CAHIER DES CHARGES Collège au cinéma 2025/2026

Présentation de l'opération

« Collège au cinéma », dispositif national d'initiation et de sensibilisation au cinéma et à l'audiovisuel, initié par le C.N.C. avec la collaboration des Ministères chargés de la Culture et de l'Education nationale, s'appuie sur un partenariat entre le secteur scolaire et les collectivités territoriales et est soutenu par les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et par leurs organisations représentatives.

« Collège au cinéma » s'adresse aux élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} des collèges publics et privés sous contrat, volontaires, des quatre départements lorrains : Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Vosges. Dans le cadre du temps scolaire, ce dispositif propose la projection d'un minimum de trois films par classe et par année. Ces séances ont lieu dans une salle de cinéma partenaire.

Les films sont proposés au niveau départemental à partir d'une liste de titres validés par le directeur général du C.N.C., sur la base des propositions d'une Commission nationale composée de représentants du secteur institutionnel, de professionnels et de représentants des collectivités territoriales. Ces films sont majoritairement classés art et essai, privilient les cinématographies françaises et européennes (60% des titres), et comportent des films du patrimoine, des films contemporains, des cinématographies peu diffusées ainsi que des genres cinématographiques tels que le court métrage, le documentaire et le film d'animation. Toutes les œuvres sont présentées en VO sous-titrées français, avec possibilité de VF à la demande (si elle existe).

Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique numérique destiné à l'enseignant (synopsis, analyse de la structure dramatique, contexte historique ou esthétique...) et d'une fiche thématique remise à chaque élève.

Les objectifs de « Collège au cinéma », avec le concours des enseignants et de leurs partenaires professionnels, sont de **donner aux élèves les bases d'une culture cinématographique**, de **susciter leur curiosité et leur goût pour d'autres cinématographies**, de **développer chez eux une approche critique de l'image animée** et des **cerner les enjeux d'un film**.

Le développement d'une culture cinématographique, la mise en perspective du film dans un contexte historique et esthétique, l'acquisition d'un vocabulaire technique et l'approche de l'analyse filmique sont les notions les plus largement traitées en classe.

Outre cette initiation à la culture cinématographique, l'opération incite plus particulièrement au développement des initiatives qui prolongent et enrichissent ces projections.

Coordination départementale de l'opération

Le Conseil Départemental de la Meuse, le Centre National de la Cinématographie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Meuse et les syndicats des directeurs de salles de cinéma régionaux et nationaux concernés par l'opération, désignent comme coordonnatrice, chargée de la coordination technique et logistique de l'opération en Meuse, Madame Marie Philippot (cinéma Le Carrousel à Verdun) . Celle-ci est l'interlocutrice de l'ensemble des responsables de salles de cinéma, du C.N.C., de la DRAC, et de l'éducation nationale. Madame Isabelle CHIODO désignée comme coordinatrice Education Nationale par M. l'IA-DASEN, travaille en collaboration avec la coordinatrice départementale cinéma. Les documents pédagogiques du C.N.C. sont disponibles sur le site [Transmettre le cinéma](#).

La coordination consiste en :

- La mise en place des partenariats entre collèges et salles de cinéma
- La recherche des salles participantes s'engageant à respecter le cahier des charges du dispositif
- La coordination générale du dispositif : liaison avec les partenaires publics, professionnels...
- La circulation des copies en liaison avec le C.N.C. et les autres salles du département
- Le partenariat avec le Rectorat dans l'organisation d'actions de formation des enseignants
- La tenue par trimestre et l'envoi au C.N.C. du compte des entrées/salles du département
- Sa participation à l'évaluation annuelle de l'opération.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage départemental est constitué. Il regroupe tous les partenaires de l'opération ainsi la coordination du dispositif, la chargée de mission cinéma-audiovisuel à la DAAC Nancy Metz et les exploitants des salles de cinéma.

Sa fonction est de participer au suivi et à l'évaluation de l'opération sur le plan départemental.

Comité de programmation

Un comité de programmation départemental est constitué. Il regroupe la coordination du dispositif, les exploitants des salles de cinéma, la chargée de mission cinéma-audiovisuel à la DAAC.

Sa fonction est de procéder au choix des films

Enseignants relais

La coordination de l'opération est assurée dans **chaque établissement par un enseignant relais, le référent culture**: il est l'interlocuteur de la coordination départementale tout au long de l'année. Son rôle revêt une importance particulière :

- . Il transmet les documents, recueille et diffuse dans son établissement les informations fournies par la coordination départementale avec laquelle il est en contact régulier.
- . Il agit sous couvert de son principal qui a inscrit l'opération dans le projet de l'établissement

Outils pédagogiques

Chaque film programmé est assorti de documents rédigés par des spécialistes du cinéma. Il est composé comme suit :

- . Un **livret pédagogique** pour l'enseignant
- . Une **fiche pour l'élève**

Ces deux ressources sont disponibles sur le site du CNC [Transmettre le cinéma](#), ainsi qu'un [catalogue](#) pédagogique regroupant tous les films du dispositif « Collège au Cinéma ».

Certains films sont disponibles, sous forme de DVD, auprès de l'ADAV qui dispose des droits de diffusion institutionnels (*droit de consultation*) renforçant ainsi les outils pédagogiques destinés aux enseignants. Ces supports sont proposés comme mémoire des films, comme outils de travail, constituant ainsi des « cahiers de notes animés ».

Calendriers des projections

La coordination établit le calendrier précis de circulation et de projection des films. Il transmet ce calendrier aux exploitants de salles, au Conseil Départemental. La DSDEN informe les collèges du calendrier.

Les salles prennent contact avec les établissements et réciproquement afin d'éviter toute erreur. Des ajustements peuvent se faire entre les salles de cinéma et les établissements (sur les horaires voire les jours), si cela est possible. Dans tous les cas, l'exploitant de salles doit informer la coordination pour accord.

Conditions pratiques et financières

En inscrivant une ou plusieurs classes à « Collège au cinéma » chaque établissement s'engage sur les points suivants :

Chaque élève assiste à **trois projections par an** durant le temps scolaire

Le coût de la séance est de 3€ par élève ; il ne peut pas être pris en charge par le crédit Passculture.

Dans le cadre de son autonomie financière, l'établissement élabore le budget qui intègre le prix d'entrée. Ce budget tient compte de **l'intervention financière du Conseil départemental de la Meuse** qui participe au prix d'entrée à hauteur de **1,10€ par ticket** et qui prend en charge les déplacements par le biais de **l'enveloppe globale « déplacement » attribuée à chaque établissement du département**.

L'exploitant de la salle de cinéma établit une facture des entrées par séance et par établissement

Pour préserver la qualité de la séance de projection, un nombre maximum d'élèves doit être déterminé entre le cinéma, l'établissement et la coordination (selon la taille de la salle, le nombre de 150 à 180 élèves paraît être un maximum)

La fiche élève sera à disposition dans les salles de cinéma au moment des séances élèves.

Programmation 2025/2026

Voir sur le site de la DSDEN 55, le détail de la [programmation](#)

	<i>Cycle 3 : CM1/CM2 Ecole et Cinéma</i>	<i>Cycle 3 : 6^{ème} Collège au Cinéma</i>	<i>Cycle 4 Collège au Cinéma</i>
<i>1^{er} T</i>	Le voyage fantastique De Richard Fleischer - Etats Unis – 1966 - 100 min	Edward aux mains d'argent De Tim Burton - Etats Unis – 1990 - 107 min	Les merveilles De Alice Rohrwacher - Italie, Suisse – 2014 - 107 min
<i>2^{ème} T</i>	Linda veut du poulet De Chiara Malta, Sébastien Laudenbach - France, Italie – 2023 - 76 min		The quiet girl De Colm Bailead - Irlande – 2023 - 96 min
<i>3^{ème} T</i>	Les 400 coups De François Truffaut – France – 1959 - 93 min	Yuli De Iciar Bollaín – Espagne – 2018 - 104 min	Olga De Elie Grappe – Suisse – 2021 - 87 min

Inscription

Les inscriptions dans le dispositif s'effectueront sur Adage, jusqu'au 30 septembre 2025.

Mise en œuvre

Les projections sont prévues au rythme d'un film par trimestre. Elles débuteront en Novembre, selon un planning fixé d'avance pour l'année.

Informations

Isabelle Chiodo, conseillère pédagogique en arts plastiques, DSDEN de la Meuse

Isabelle.chiodo@ac-nancy-metz.fr